



DEPARTEMENT DU FINISTERE
Commune de Plomeur

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 JUIN 2021

N° acte : 2021 – D 9 – CM 24.06.2021	Classification : 7.5 – Subventions
--------------------------------------	------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Monsieur Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 17 juin 2021

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice, à l'exception de : Linda LAPPART (procuration à Ludovic STEPHANT), Catherine TIRILLY (procuration à Gaëlle BERROU), Typhène NEDELEC (procuration à Ronan CRÉDOU).

Absente : Madame Mélina KERNINON.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice HÉLIAS a été élu.

OBJET : Subvention pour voyage d'études, échange scolaire, classe de neige, de nature ou de mer

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 pour),

- DÉCIDE d'allouer à chaque enfant de Plomeur fréquentant un établissement du premier degré, participant au cours de l'année scolaire 2021/2022 à un voyage d'études, un échange scolaire, une classe de neige, de nature ou de mer, une subvention de sept euros et quatre-vingt-quinze centimes (7,95 €) par jour, dans la limite de dix jours.

La demande est à effectuer par la famille. Un certificat de participation au séjour visé par l'établissement scolaire précisant le lieu, les dates et heures de départ et de retour de voyage devra être joint à l'appui. La subvention sera versée à la famille.

Les élèves qui bénéficieront de cette aide ne pourront formuler d'autres demandes pour l'année en cours.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Ronan CRÉDOU

